

24^{ème} OPEN INTERNATIONAL < 2000

Agneaux – Saint-Lô

RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Article 1 : Présentation

L'Association Club d'Échecs d'Agneaux – S'-Lô organise le 24^{ème} Open International d'Échecs < 2000 d'Agneaux – Saint-Lô, du 6 au 12 juillet 2024, au gymnase de l'Institut à Agneaux (50). Ce tournoi est ouvert à tout joueur classé moins de 2000, et titulaire d'une licence A pour la saison en cours auprès de la FFE ou ayant un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE, adoptées lors de son 93^{ème} congrès. Les appariements se font au Système Suisse accéléré. Les appariements et classements sont assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.7). Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence ou réglé leurs droits d'inscription. Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit en prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

Article 3 : Cadence

Cadence : 1h30 / 40 coups + 30mn + 30 sec par coup.

Article 4 : Horaires

Vérification des licences : jusqu'à 12^h00 le 06-07-2024.

Clôture des inscriptions : jusqu'à 12^h00 le 06-07-2024.

Voir l'annexe pour les dates et horaires des rondes

Les appariements sont affichés au plus tard 2h après la fin des parties.

Un arbitre est présent 30 minutes avant et après chaque ronde.

Article 5a : Droits d'inscriptions

Adulte : 62€, Jeune : 34€

Article 5b : Répartition des prix

Les prix seront affichés au plus tard avant la 4^{ème} ronde.

5 prix en argent au classement général.

Tous les jeunes jusqu'à U16 sont récompensés.

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0). Le départage entre les ex aequo est effectué par la performance, puis le Buchholz Tronqué (somme des points ajustés des adversaires, moins les deux plus faibles)

Article 7 : Forfaits

Tout joueur apparié qui n'aura pas joué son premier coup dans un **délai maximum de 30mn** (trente minutes) après le moment où l'annonce du début de la ronde est faite par l'arbitre sera considéré comme forfait et devra en expliquer les raisons. Exclusion automatique après 1 forfait non signalé ou 2 forfaits non-excuses (à moins que l'arbitre n'en décide autrement). Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera signalé à la direction des tournois de la fédération française pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 8 : Fin de partie

À l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Pas de nulle par consentement mutuel en moins de 20 coups et moins d'une heure

Article 10 : Rappels

- Pendant la partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, dans l'espace de jeu, un quelconque appareil électronique. Il est toléré que de tels appareils soient dans le sac du joueur à condition qu'ils soient complètement éteints. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est évident qu'un joueur a apporté un tel appareil complètement éteint sur lui dans la salle de jeu il recevra un avertissement oral. Si un tel appareil n'est pas complètement éteint, le joueur sera déclaré perdant de sa partie. Si un tel appareil, porté par un spectateur, produit un son (sonnerie, alarme, vibreur), ce spectateur sera exclu de la salle de jeu. Les réclamations à ce sujet doivent être effectuées immédiatement à l'arbitre qui statuera ou en réfèrera à l'arbitre principal. En cas de force majeure, toute utilisation d'un de ces appareils est soumise à l'autorisation de l'arbitre.
- Interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Analyse et blitz interdits dans la salle.
- Attitude convenable demandé. Éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- Toute dégradation entraînera une exclusion
- **La règle du Bye est appliquée dans ce tournoi :**
 - 1 seul Bye autorisé / pas dans les 3 dernières rondes / les joueurs invités ne peuvent pas prendre de Bye
 - il est demandé par le joueur lui-même, avant que la ronde précédente ne soit terminée et octroie un demi-point

Article 11 : Arbitres

Arbitre Principal : Hubert Benéteau, Arbitre Fide

Autres Arbitres : Axelle Desmoulières, Arbitre Open 2

Etienne Grancher, Eric Piassale, Arbitre Open 1

Jean-François Jolly, Ievgenii Fedoryshyn, Nino Jolivet Le Rouet, Arbitres Club

Article 12 : Jury d'appel

Jury d'appel : un jury sera constitué en cas de nécessité et comportera au moins :

- un organisateur
- deux joueurs internationaux (+ 1 suppléant)
- deux joueurs français (+ 1 suppléant)

Article 13 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur

15^{ème} OPEN des petits Agneaux – Saint-Lô RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Article 1 : Présentation

L'Association Club d'Échecs d'Agneaux – S'-Lô organise le 15^{ème} Open d'Échecs des petits d'Agneaux – S'-Lô, du 6 au 12 juillet 2024, au gymnase de l'Institut à Agneaux (50). Ce tournoi est ouvert à tout joueur appartenant aux catégories U8 à U12 (nés de 2012 à 2019), et titulaire d'une licence A pour la saison en cours auprès de la FFE ou ayant un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE, adoptées lors de son 93^{ème} congrès. Les appariements se font au Système Suisse. Les appariements et classements sont assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.7). Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence ou réglé leurs droits d'inscription. Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit en prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

Article 3 : Cadence

Cadence : 50mn + 10 sec par coup.

Article 4 : Horaires

Vérification des licences : jusqu'à 12^h00 le 06-07-2024.

Clôture des inscriptions : jusqu'à 12^h00 le 06-07-2024.

Voir l'annexe pour les dates et horaires des rondes

Les appariements sont affichés au plus tard 2h après la fin des parties.

Un arbitre est présent 30 minutes avant et après chaque ronde.

Article 5a : Droits d'inscriptions

Jeune : 34€

Article 5b : Répartition des prix

Tous les joueurs sont récompensés

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0). Le départage entre les ex aequo est effectué par la performance, puis le Buchholz Tronqué (somme des points ajustés des adversaires, moins les deux plus faibles)

Article 7 : Forfaits

Tout joueur apparié qui n'aura pas joué son premier coup dans un **délai maximum de 30mn** (trente minutes) après le moment où l'annonce du début de la ronde est faite par l'arbitre sera considéré comme forfait et devra en expliquer les raisons. Exclusion automatique après 1 forfait non signalé ou 2 forfaits non-excuses (à moins que l'arbitre n'en décide autrement). Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera signalé à la direction des tournois de la fédération française pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Pas de nulle par consentement mutuel en moins de 20 coups et moins d'une heure

Article 10 : Rappels

- Pendant la partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, dans l'espace de jeu, un quelconque appareil électronique. Il est toléré que de tels appareils soient dans le sac du joueur à condition qu'ils soient complètement éteints. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est évident qu'un joueur a apporté un tel appareil complètement éteint sur lui dans la salle de jeu il recevra un avertissement oral. Si un tel appareil n'est pas complètement éteint, le joueur sera déclaré perdant de sa partie. Si un tel appareil, porté par un spectateur, produit un son (sonnerie, alarme, vibreur), ce spectateur sera exclu de la salle de jeu. Les réclamations à ce sujet doivent être effectuées immédiatement à l'arbitre qui statuera ou en référerà à l'arbitre principal. En cas de force majeure, toute utilisation d'un de ces appareils est soumise à l'autorisation de l'arbitre.
- Interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Analyse et blitz interdits dans la salle.
- Attitude convenable demandé. Éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- Toute dégradation entraînera une exclusion
- La règle du Bye n'est pas appliquée dans ce tournoi.

Article 11 : Arbitres

Arbitre Principal : Hubert Benéteau, Arbitre Fide

Autres Arbitres : Axelle Desmoulières, Arbitre Open 2

Etienne Grancher, Eric Piassale, Arbitre Open 1

Jean-François Jolly, Ievgenii Fedoryshyn, Nino Jolivet Le Rouet, Arbitres Club

Article 12 : Jury d'appel

Jury d'appel : un jury sera constitué en cas de nécessité et comportera au moins :

- un organisateur
- deux joueurs internationaux (+ 1 suppléant)
- deux joueurs français (+ 1 suppléant)

Article 13 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur

20^{ème} OPEN International « Yves Coquereau »

Agneaux – Saint-Lô

RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Article 1 : Présentation

L'Association Club d'Échecs d'Agneaux – S'-Lô organise le 20^{ème} Open International d'Échecs « Yves Coquereau », du 6 au 12 juillet 2024, au gymnase de l'Institut à Agneaux (50). Ce tournoi est ouvert à tout joueur, titulaire d'une licence A pour la saison en cours auprès de la FFE ou ayant un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE, adoptées lors de son 93^{ème} congrès. Les appariements se font au Système Suisse. Les appariements et classements sont assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.7). Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence ou réglé leurs droits d'inscription. Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit en prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

Article 3 : Cadence

Cadence : 1h30 / 40 coups + 30mn + 30 sec par coup.

Article 4 : Horaires

Vérification des licences : jusqu'à 12^h00 le 06-07-2024.

Clôture des inscriptions : jusqu'à 12^h00 le 06-07-2024.

Voir l'annexe pour les dates et horaires des rondes

Les appariements sont affichés au plus tard 2h après la fin des parties. Un arbitre est présent 30 minutes avant et après chaque ronde.

Article 5a : Droits d'inscriptions

Joueurs ayant un classement supérieur ou égal à 1900 : Adulte : 62€, Jeune : 34€

Supplément pour les joueurs < 1900 (au 01/07/2024):

20€ pour un classement de 1800 à 1899, 40€ de 1600 à 1799 et 50€ pour un classement < 1600

Article 5b : Répartition des prix

Les prix seront affichés au plus tard avant la 4^{ème} ronde. 1^{er} prix garanti de 1000€.

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0). Le départage entre les ex aequo est effectué par la performance, puis le Buchholz Tronqué (somme des points ajustés des adversaires, moins les deux plus faibles)

Article 7 : Forfaits

Tout joueur apparié qui n'aura pas joué son premier coup dans un **délaï maximum de 30mn** (trente minutes) après le moment où l'annonce du début de la ronde est faite par l'arbitre sera considéré comme forfait et devra en expliquer les raisons. Exclusion automatique après 1 forfait non signalé ou 2 forfaits non-excuses (à moins que l'arbitre n'en décide autrement). Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera signalé à la direction des tournois de la fédération française pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Pas de nulle par consentement mutuel en moins de 20 coups et moins d'une heure

Article 10 : Rappels

- Pendant la partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, dans l'espace de jeu, un quelconque appareil électronique. Il est toléré que de tels appareils soient dans le sac du joueur à condition qu'ils soient complètement éteints. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est évident qu'un joueur a apporté un tel appareil complètement éteint sur lui dans la salle de jeu il recevra un avertissement oral. Si un tel appareil n'est pas complètement éteint, le joueur sera déclaré perdant de sa partie. Si un tel appareil, porté par un spectateur, produit un son (sonnerie, alarme, vibreur), ce spectateur sera exclu de la salle de jeu. Les réclamations à ce sujet doivent être effectuées immédiatement à l'arbitre qui statuera ou en réfèrera à l'arbitre principal. En cas de force majeure, toute utilisation d'un de ces appareils est soumise à l'autorisation de l'arbitre.
- Interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Analyse et blitz interdits dans la salle.
- Attitude convenable demandé. Éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- Toute dégradation entraînera une exclusion
- **La règle du Bye est appliquée dans ce tournoi :**
 - 1 seul Bye autorisé / pas dans les 3 dernières rondes / les joueurs invités ne peuvent pas prendre de Bye
 - il est demandé par le joueur lui-même, avant que la ronde précédente ne soit terminée et octroie un demi-point

Article 11 : Arbitres

Arbitre Principal : Hubert Benéteau, Arbitre Fide

Autres Arbitres : Axelle Desmoulières, Arbitre Open 2

Etienne Grancher, Eric Piassale, Arbitre Open 1

Jean-François Jolly, Ievgenii Fedoryshyn, Nino Jolivet Le Rouet, Arbitres Club

Article 12 : Jury d'appel

Jury d'appel : un jury sera constitué en cas de nécessité et comportera au moins :

- un organisateur
- deux joueurs internationaux (+ 1 suppléant)
- deux joueurs français (+ 1 suppléant)

Article 13 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur

Horaire des Parties

Cérémonie d'ouverture : le 6 juillet à 14^h30

	Open <2000 Open Coquereau	Open des petits (U8-U12)
samedi 6 juillet	Ronde 1 à 15 ^h 00	Ronde 1 à 15 ^h 00
dimanche 7 juillet	Ronde 2 à 8 ^h 45 Ronde 3 à 14 ^h 30	Ronde 2 à 10 ^h 00 Ronde 3 à 14 ^h 30
lundi 8 juillet	Ronde 4 à 14 ^h 00	Ronde 4 à 14 ^h 00
mardi 9 juillet	Ronde 5 à 8 ^h 45 Ronde 6 à 14 ^h 30	Ronde 5 à 10 ^h 00 Ronde 6 à 14 ^h 30
mercredi 10 juillet	Ronde 7 à 14 ^h 00	Ronde 7 à 14 ^h 00
jeudi 11 juillet	Ronde 8 à 14 ^h 00	Ronde 8 à 14 ^h 00
vendredi 12 juillet	Ronde 9 à 8 ^h 45	Ronde 9 à 10 ^h 00

Cérémonie de clôture : le 12 juillet vers 15^h45